ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Master
2ème année
MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
parcours Achats

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;
Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1er
La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

Master
2ème année
MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
parcours Achats

est composée comme suit :
- Monsieur FARNAULT Pascal, associé professeur à mi-temps
- Madame KLEINHOLT Marie-Claude, vacataire - non fonctionnaire

Article 2
L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 05/03/2024

Hervé PENAN
Directeur de l'Ecole
de Management,

UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE *

Hugues KENFACK
Président de l'Université

UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty – 31042 Toulouse cedex 9 - France
Tél. : +33 (0)5 61 63 35 00